

Conditions Générales d'Extension de Garantie - EMEA

Date : 03/05/2024	V1.1
-------------------	------

L'ensemble du contenu bénéficie d'une protection contre toute copie non autorisée en vertu de la législation sur les droits d'auteur. Les droits d'auteur appartiennent au Groupe International Feilo Sylvania.

Toute sorte de copie, modification, distribution, transmission, interprétation, affichage ou autre utilisation non autorisée de ce document est interdite.

POLITIQUE D'EXTENSION DE GARANTIE DE FEILO SYLVANIA

(EMEA) - PRODUITS LUMINAIRES**Introduction**

Les présentes Conditions Générales d'Extension de Garantie (ci-après dénommées « **Extension de Garantie** ») résume les termes et conditions de la couverture de garantie étendue, fournie par Feilo Sylvania International Group Kft. (22 Népfürdő utca, H-1138 Budapest, Hongrie) (société ci-après dénommée « **Feilo Sylvania** ») sur ses produits lumineux au titre de la garantie du fabricant. Cette Extension de Garantie s'applique à tous les clients qui achètent directement l'extension de garantie pour leurs produits lumineux (« **Produits** ») auprès de la société précitée Feilo Sylvania International Group Kft. ou de l'une de ses filiales enregistrées et opérant dans le champ d'application géographique de la présente Politique (« **Acheteur** »). Feilo Sylvania fournit cette garantie à ses Acheteurs selon les termes applicables dans le pays du vendeur affilié à Feilo Sylvania.

Déclaration sur l'Extension de Garantie limitée

Cette Extension de Garantie prend effet le lendemain de la date d'expiration de la Garantie Standard du Produit et se termine le dernier jour de la période d'extension de garantie achetée.

Sauf indication contraire dans la spécification du produit concerné, la Période de Garantie maximale – y compris toute période d' Extension de Garantie – est la suivante pour chaque gamme de produits concernée :

Période d'Extension de Garantie Maximale

Les présentes Conditions d'Extension de Garantie ne remplacent pas les Conditions Générales Standard de votre Produit. Une copie des Conditions Générales de Garantie de Feilo Sylvania pour votre Produit peut être téléchargée à partir de notre Feilo Sylvania Page de Garantie en ligne :

<https://www.sylvania-lighting.com/en-int/warranty/warranties/>

La couverture géographique de cette Extension de Garantie s'applique aux pays suivants : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Ukraine, Royaume-Uni, Koweït, Qatar, Arabie Saoudite, Turquie, Émirats Arabes Unis.

Feilo Sylvania se réserve le droit d'étendre la couverture de l'Extension de Garantie à tout client situé en dehors des pays susmentionnés par le biais d'une communication écrite dans le cadre d'une vente

individuelle ou d'un contrat de mise en service.

Feilo Sylvania fournit une garantie pour le Produit contre tout défaut de matériel ou de fabrication, à condition que ces problèmes surviennent lors de l'utilisation appropriée du Produit conformément aux instructions décrites dans le Manuel d'utilisation. La présente Extension de Garantie ne couvre pas les défauts, les erreurs, les actes ou omissions négligents ou imprudents, la mauvaise utilisation, l'abus ou les dommages causés au Produit par l'Acheteur au cours de la période d'Extension de Garantie.

Définitions

« **Feilo Sylvania** » : Feilo Sylvania International Group Kft.

« **Produit(s)** » : les produits de Feilo Sylvania.

« **Acheteur** » : le client qui est le premier acheteur du Produit et qui détient une facture officielle valide confirmant la vente émise par Feilo Sylvania ou toute autre société affiliée dans le champ d'application géographique de la Politique.

« **Extension de Garantie** » la présente politique d'extension de garantie et les conditions générales de garantie.

« **Période d'Extension de Garantie** » désigne une durée supplémentaire au-delà de la couverture de garantie générale, offerte pour un Produit.

« **Période Standard de Garantie** » : la période de garantie générale mentionnée dans la présente Extension de Garantie et disponible en ligne sur le site officiel de Feilo Sylvania le jour du premier achat commercial auprès d'une filiale de Feilo Sylvania.

Comment obtenir l'Ensemble de Services d'Extension de Garantie

L'Acheteur doit acheter l'Ensemble de Services d'Extension de Garantie lorsqu'il passe la commande d'un produit associé de Feilo Sylvania.

Le service ne sera fourni que si les conditions suivantes sont remplies :

- a) La preuve d'achat (une copie du ticket de caisse ou de la facture originale) est fournie.
- b) Les conditions d'Extension de Garantie ont été respectées.

Extension de Garantie pour les luminaires de Feilo Sylvania

Feilo Sylvania garantit que chaque Produit est exempt de défauts de matériel et de fabrication pendant la Période d'Extension de Garantie, sous réserve des conditions énoncées dans le présent document.

La Période d'Extension de Garantie commence à la date d'expiration de la Période Standard de Garantie.

La garantie ne s'applique qu'aux Produits soumis aux conditions cumulatives suivantes :

- Le Produit a été acheté le jour du ou après le 1^{er} mars 2024 ;
- Le Produit a été utilisé conformément aux spécifications du produit et de l'application (fiches techniques) et a été installé et mis en service de manière professionnelle (conformément aux instructions d'installation annexées au Produit ou disponibles sur www.feilosylvania.com ou sur demande auprès de Feilo Sylvania) ;
- Les limites supérieures de température et de tension ne doivent pas être dépassées ;
- Le Produit ne doit pas être exposé à des contraintes mécaniques ou à des déformations qui ne sont pas conformes à sa destination et/ou à l'environnement chimique ;
- Le Client a dûment payé pour le Produit conformément aux conditions de paiement

convenues dans le contrat de vente ;

- Le défaut, une fois qu'il a été proprement spécifié et sa nature et son ampleur ont été démontrées en bonne et due forme par le Client, est signalé par écrit à Feilo Sylvania dans un délai de trente (30) jours à compter de sa découverte ;
- Le Produit ne doit pas avoir été modifié ou remanié;
- Le Produit a été installé par un monteur professionnel qualifié ; et
- Le Produit a été installé à l'aide d'un système de contrôle compatible, le cas échéant.
- Le flux lumineux standard, les performances, la durée de vie et la période de garantie sont déclarés pour une température ambiante moyenne de 25°C, sauf indication contraire sur la fiche technique du produit.
- La Garantie n'est valable que si la date de l'achat peut être vérifiée par la présentation d'une facture de vente valide.
- La Garantie n'est valable que si les marchandises sont renvoyées avec un numéro RMA d'autorisation préalable (à obtenir en contactant le service à la clientèle) et la preuve d'achat originale au moment de la réclamation.
- La longévité des performances des luminaires – qui varie en fonction du type de luminaire – est assurée pour 30 000 ou 50 000 heures de fonctionnement.

Sauf accord contraire, les conditions ci-dessus s'appliquent à tous les produits.

Produits LED

L'Extension de Garantie pour les Produits LED ne couvre que les défaillances des produits LED causées par des défauts avérés de matériel ou de fabrication.

Comment faire une demande de garantie ?

Pour bénéficier de la garantie, l'Acheteur doit notifier le bureau local de Feilo Sylvania pendant la Période d'Extension de Garantie et renvoyer le Produit défectueux. Toute réclamation doit être formulée par écrit, envoyée par courrier électronique et adressée au bureau local de Feilo Sylvania de l'Acheteur dans les 30 jours suivant sa découverte.

Le Client devra fournir un document attestant la date et le lieu d'installation du Produit et de la défaillance invoquée. En outre, un reçu, une facture ou une autre preuve d'achat sera requis pour attester le fait de l'achat et la date de l'achat du Produit.

Feilo Sylvania se réserve et dispose du droit d'examiner le Produit pour déterminer la cause de la défaillance et les modes d'utilisation. Si, pour quelque raison que ce soit, le Produit défectueux ne peut être renvoyé, Feilo Sylvania peut exiger qu'un de ses représentants ait accès à l'installation afin d'effectuer les contrôles de qualité nécessaires pour déterminer la cause de la défaillance alléguée. À défaut, et afin d'aider Feilo Sylvania à déterminer si l'Extension de Garantie s'applique, Feilo Sylvania se réserve le droit de demander à son Acheteur de fournir son journal des incidents indiquant les défauts prouvés sur la base desquels il souhaite que l'Extension de Garantie s'applique, ou tout autre élément qui soutiendrait sa demande de garantie.

Si les documents, l'information et l'accès susmentionnés fournis par l'Acheteur ne sont pas suffisants pour permettre à Feilo Sylvania de confirmer le bien-fondé de la demande de garantie, Feilo Sylvania se réserve le droit de demander à l'Acheteur de fournir des documents, de l'information et de l'accès supplémentaires ou tout autre élément pouvant être exigé par Feilo Sylvania.

Application de la garantie

Lorsqu'une demande de garantie est justifiée :

- Feilo Sylvania – à sa discrétion – réparera ou remplacera **UNIQUEMENT** le Produit défectueux ou remboursera à l'Acheteur le prix d'achat du Produit.
- Le Produit de remplacement présentera, dans la mesure du possible, les mêmes spécifications que le Produit original. Si le Produit défectueux n'est plus disponible dans la gamme de Feilo Sylvania, il sera remplacé par le produit le plus similaire. Les Produits remplacés ou les pièces remplacées du Produit sont couverts par la Garantie initiale pour le reste de la période de garantie applicable au Produit remplacé.
- Feilo Sylvania prendra en charge tous les frais raisonnables de transport ou de fret pour le retour du Produit défectueux et l'expédition du Produit de remplacement.
- Si Feilo Sylvania remplace un ou plusieurs Produits, ceux-ci seront couverts par l'Extension de Garantie pour la période restante de l'Extension de Garantie relative aux Produits originaux fournis.
- Toutefois, Feilo Sylvania ne prendra en charge aucun coût supplémentaire. Pour éviter toute ambiguïté, Feilo Sylvania ne prendra pas en charge les frais encourus par l'enlèvement du Produit défectueux et la réinstallation du Produit réparé ou de remplacement (ou tout frais de main-d'œuvre).

Lorsqu'une demande de garantie n'est pas justifiée dans le cadre de cette Extension de Garantie, Feilo Sylvania peut facturer à l'Acheteur les frais d'essai et de manutention (y compris les frais de transport et des visites sur site) associés aux Produits qui ne s'avèrent pas défectueux.

Exceptions du service d'Extension de Garantie

Cette Extension de Garantie NE couvre pas les éléments suivants :

- Produit défectueux causé par des modifications, altérations, chutes, abus, mauvaise utilisation, utilisation anormale ou cas de force majeure.
- Les coûts ou dépenses liés à l'enlèvement ou à la réinstallation des Produits.
- Échantillons de Produits.
- Défaillance de l'installation causée par un incendie, une inondation ou un foudre.
- Les dommages indirects (notamment la perte de revenus/profits ou les dommages matériels résultant du dysfonctionnement du Produit).
- Toutes les pièces qui font l'objet de l'usure, telles que les pièces mécaniques et les ventilateurs utilisés pour la dissipation active de la chaleur dans les produits équipés de sources LED.
- Défauts, bugs ou virus du logiciel.
- Toutes les batteries des appareils, y compris celles des luminaires de secours autonomes
- Tous les produits non-LED, sauf accord contraire de Feilo Sylvania

Aucune garantie implicite ou autre garantie

En ce qui concerne les produits vendus à l'Acheteur mais ne portant pas le nom ou les marques de Feilo Sylvania, la société ne fournit aucune garantie, qu'elle soit expresse ou implicite, y compris notamment toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, mais mettra à la disposition de l'Acheteur, sur sa demande, mais seulement dans la mesure permise par la loi et les

contrats pertinents, les garanties du fabricant du produit concerné.

Les garanties et les recours contenus dans la présente Extension de Garantie sont les seules garanties fournies par Feilo Sylvania en ce qui concerne le Produit, dans les limites autorisées par la loi, et remplacent toutes les autres garanties, y compris les garanties légales, qu'elles soient explicites ou implicites.

Dispositions diverses

Cette Extension de Garantie entre en vigueur le 1^{er} mars 2024 et remplace toute politique de garantie antérieure relative aux produits lumineux de Feilo Sylvania.

Si l'une des dispositions de la présente Extension de Garantie est considérée comme nulle ou inapplicable en tout ou en partie par une autorité compétente, la validité des autres dispositions de la présente Extension de Garantie et la partie restante de la disposition concernée ne seront pas affectés.

Tout litige ou toute réclamation découlant de la présente Extension de Garantie ou en rapport avec celle-ci sera régi et interprété conformément au droit applicable aux Conditions Générales de Vente de Feilo Sylvania pour la zone géographique concernée. Une exception doit être appliquée dans le cas où Feilo Sylvania vend directement à un consommateur et que la loi sur la consommation applicable spécifie une autre législation obligatoire et/ou une juridiction exclusive pour l'affaire.